Appui financier pour CIME Haut-Richelieu dans l'acquisition de la partie non cultivable du boisé agricole 39

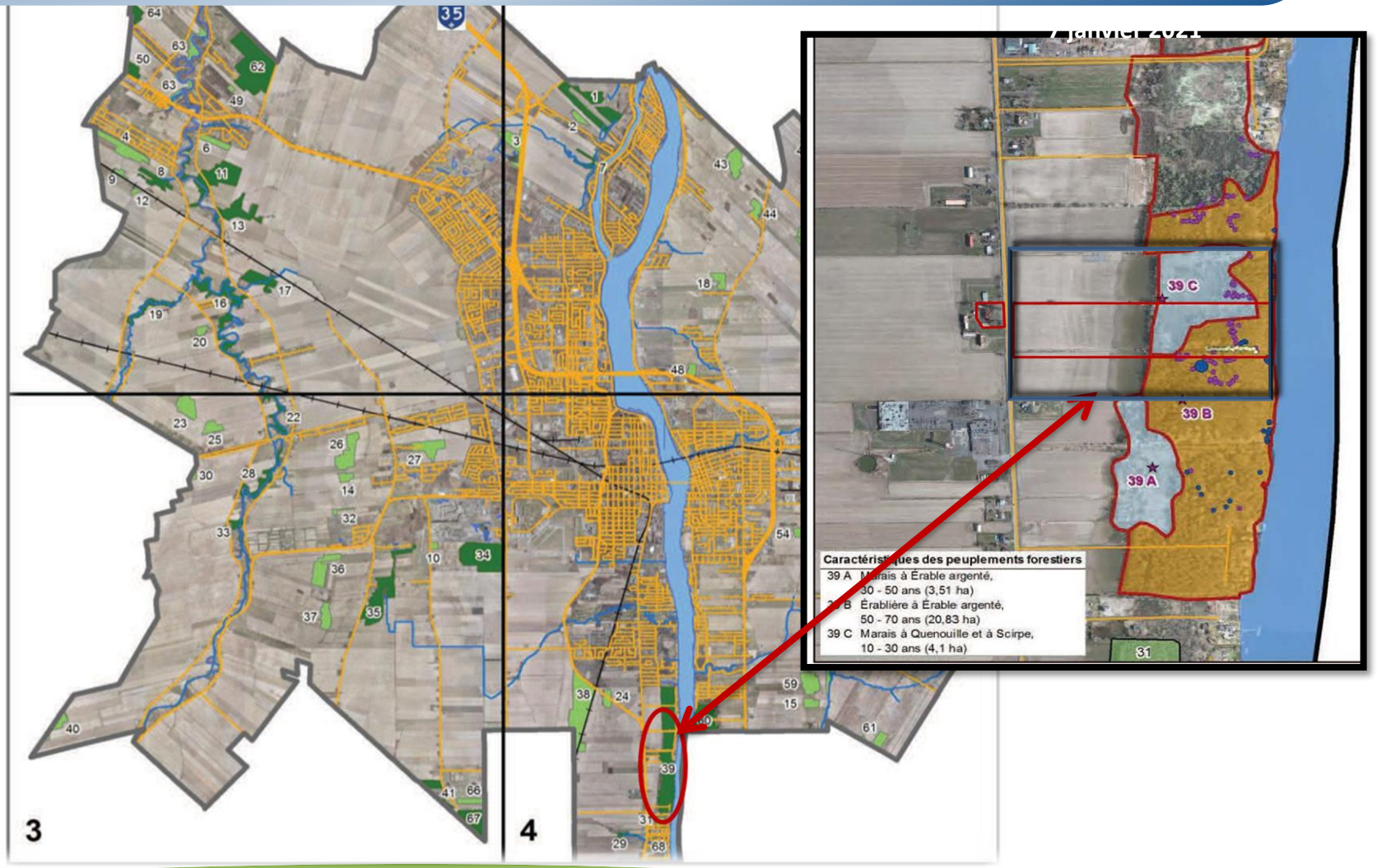

Mise en contexte

- Rapport de caractérisation des milieux forestiers en zone agricole de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (CIME, novembre 2011)

- Plan d'action pour le protection et la mise en valeur des boisés de la zone agricole de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (intégré à la Stratégie et plan d'action en gestion des milieux naturels, N.A.Q. 2017) avec différentes pistes d'intervention, dont :
  - Bonnes pratiques forestières, aménagement des berges, règlement d'abattage, incitatifs à la création de friches, encadrement des VTT, reboisement et corridor forestier et sensibilisation des propriétaires :
    - Production de cahiers de propriétaire personnalisés et bulletins
    - Rencontre avec les propriétaires

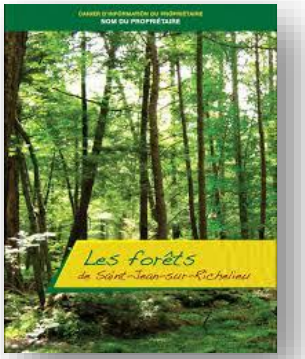

- Stratégie et plan d'action en gestion des milieux naturels, N.A.Q. 2017

Stratégie et plan d'action en gestion des milieux naturels

Protection accrue des boisés situés en zone agricole permanent (point 4.3.6)

- La contribution des boisés agricoles aux services économiques fournis par les écosystèmes
- La collaboration avec les organismes déjà actifs sur le territoire, ayant un lien de confiance avec les agriculteurs, est essentielle
- Collaboration avec ses partenaires œuvrant en territoire agricole, la Ville pourrait favoriser la protection volontaire des milieux naturels via des groupes de conservation présents en présentant aux propriétaires de boisés différentes options de conservation

Action 4.3: Favoriser les démarches de conservation volontaire des terrains boisés en zone inondable.–
Partenaires potentiels de réalisation : CIME ou PleineTerre

Plan – Localisation du boisé agricole visé

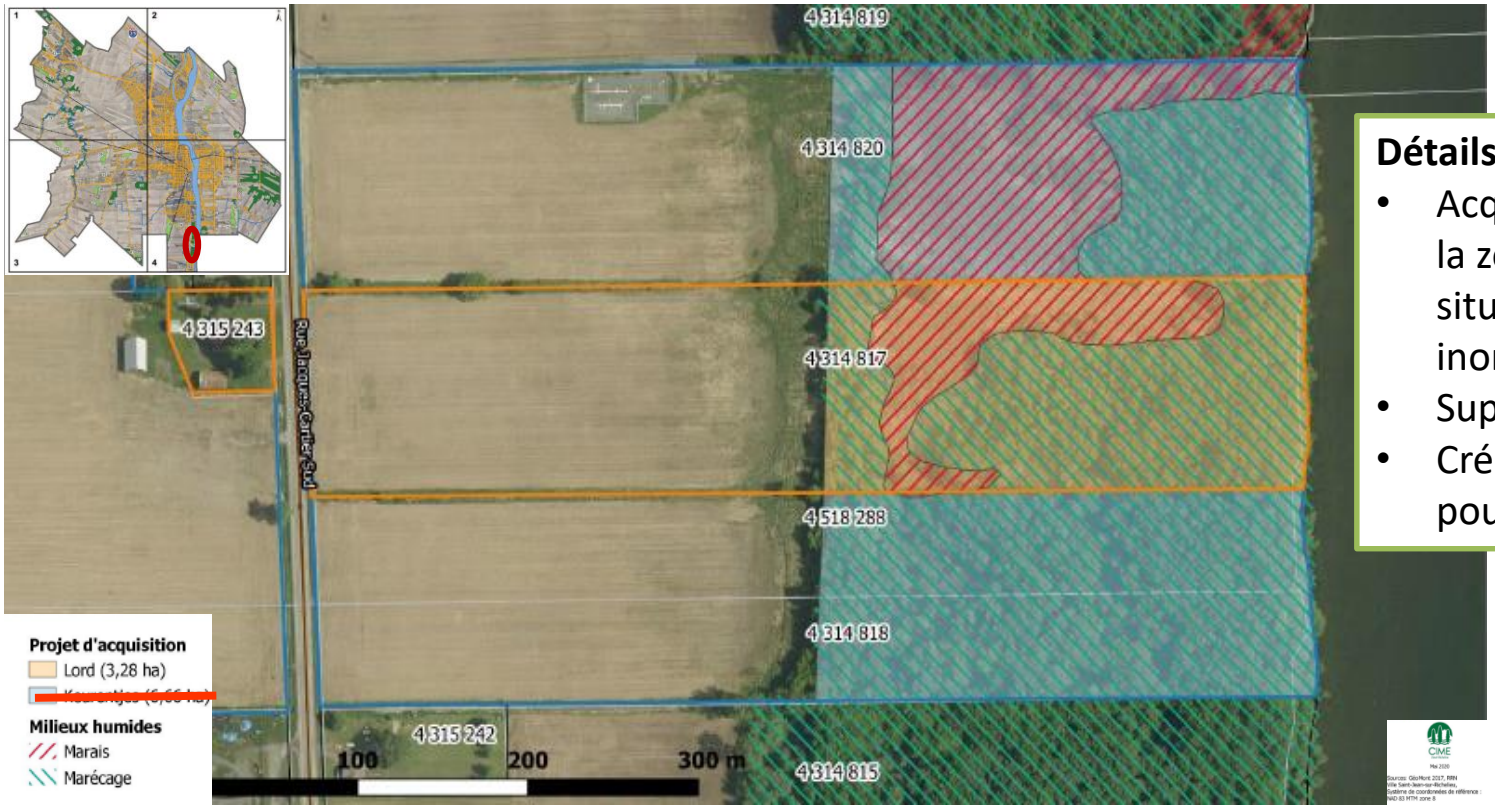

Détails du projets

- Acquisition seulement de la zone non cultivable, située dans la plaine inondable (0-2 ans)
- Superficie de 3,28 ha
- Création d'un refuge pour la faune et la flore

Caractérisation du site :

- Marais à érable argenté, érablière à érable argenté, marais à quenouille et à scirpe
- 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables

Répartition des superficie par propriétaires et des types de milieux humides (ha)

Propriétaire	Lot	Superficie totale	Acquisition		
			Marais	Marécage	Total
Keurentjes	4 314 820	7,00	1,76	1,58	3,34
	4 314 818	6,33	0,01	3,31	3,32
	4 518 288	3,34			
Lord	4 314 817	6,69	0,96	2,32	3,28

Retiré du projet

Détail financier

Budget	Propriété Lord
Coût d'achat	12 000 $
Fonds de gestion (montant minimum exigé par la FFQ)	15 000 $
Frais d'évaluation	3 225 $
Frais d'arpenteur	2 835 $
Frais de notaire	2 950 $
Dépenses de CIME (RH)	1 700 $
Total : Budget	**37 7100 $**
Financement	
FFQ (coût d'acquisition	11 535 $
FFQ (fonds de gestion)	13 800 $
Ville de Saint-Jean	11 535 $
CIME	840 $
Total : Financement	**37 710 $**

Merci!
Commentaires?
Questions?